



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **04 juillet 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 28 juin 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère - Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. André BUISSON - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Alain DEDISSE  
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Véronique ITTAH** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Harmonisation du portage à domicile - Mise en place du portage à domicile sur le secteur de POUILLY SUR LOIRE par l'unité de production culinaire de la Communauté de Communes**

Mesdames Marie-France LURIER, Geneviève PARIS, Nathalie LIEBARD, Nadège COQUILLAT et Messieurs Pascal KNOPP, Denis HOUCHOT, Bernard GILLOT, Patrick BONDEUX, Sylvain COINTAT, Robert CHOLLET, Yves RAVET (pouvoir donné à Patrick RAPEAU) ne prennent pas part au vote.

Le portage de repas sur le secteur de Pouilly sur Loire est aujourd'hui coordonné par le Foyer Logement de Pouilly Les coteaux des vignes. Le Foyer Logement gère les inscriptions des usagers ainsi que la facturation. La production des repas est assurée par un prestataire privé. Le service du portage de repas dépendant de l'Unité de Production Culinaire a en charge uniquement la livraison des repas. La Communauté de Communes met à disposition un agent et un véhicule pour assurer le portage.

Dans le cadre de sa volonté d'harmoniser ses services sur le territoire, Cœur de Loire souhaite reprendre l'activité du portage de repas dans son intégralité.

- La production des repas ;
- La livraison du portage à domicile ;
- L'inscription et la facturation des usagers.

Le nombre de personnes bénéficiaires de ce service à Pouilly sur Loire est compris entre 30 à 40 par jour.

Le démarrage du portage à domicile par la Communauté de Communes est prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le transfert d'une activité privée vers une collectivité territoriale implique également le transfert du personnel dans les mêmes conditions que celles dont ils bénéficiaient.

Deux salariées sont concernées : une employée en CDI à temps complet exerçant les fonctions de cuisinière et une employée en CDI à temps partiel à raison de 106 heures mensuelles qui occupe les fonctions d'agent de service hôtelier. Le 1<sup>er</sup> agent se verra proposer le poste de portage de repas sur Donzy à temps complet en CDI ; le 2<sup>ème</sup> agent le portage de repas aux scolaires sur Pouilly sur Loire, avec un temps de travail annualisé de 41,5% en CDI.

Les salariées concernées recevront un courrier pour leur indiquer les conditions de reprise et le choix leur sera laissé d'intégrer ou non la collectivité. En cas de refus, le licenciement restera à la charge de la Communauté de Communes, et la procédure de recrutement sera gérée par l'EPCI.

Le transfert du personnel a obtenu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VOTE** le transfert de l'activité Portage à Domicile du Foyer logement Les coteaux des Vignes à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **CREE** au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique à 100% et un poste d'adjoint technique à 41,5%,
- **INSCRIT** les dépenses au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif au transfert de l'activité.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 7  
Votants : 36  
Pour : 36  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



Mme Véronique ITTAH, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 058-200067916-20240704-2024\_04\_07\_09-DE